

Chapitre 1 - La Révolution française et l'Empire, une nouvelle conception de la nation

Comment la Révolution française (1789-1799) et Napoléon Bonaparte (1799-1815) transforment-ils la France et l'Europe ?



Prise de la Bastille le 14 juillet 1789

Dessin aquarellé de Jean-Pierre Houël, Paris, BnF, département des estampes et de la photographie, 1789.



Le 2 décembre 1804 : Le Sacre de Napoléon

Peinture à l'huile de Jacques-Louis David, Paris, Musée du Louvre, 1807

I. La rupture révolutionnaire (1789-1792)

Comment les événements de 1789-1792 conduisent-ils à un nouveau régime et à une société nouvelle ?

a) La fin de l'absolutisme et de la société d'ordres

1. Les députés renversent la monarchie absolue, juin 1789

À partir du 5 mai 1789, les députés des trois ordres se réunissent à Versailles en États généraux pour résoudre la crise de la monarchie.

Afin de sortir de l'impasse, le 17 juin 1789, les députés du tiers état se proclament « Assemblée nationale ».

Le 20 juin, réunis dans la salle du Jeu de paume, ils prêtent serment de rédiger une Constitution. Par ces actes révolutionnaires, les députés mettent fin au pouvoir absolu du roi.

2. Le peuple renverse la société d'ordres, juillet-août 1789

Début juillet, des manœuvres de Louis XVI contre l'Assemblée nationale provoquent l'exaspération des Parisiens. L'émeute éclate, une milice de citoyens armés, la garde nationale, est organisée ; les arsenaux sont pillés et le 14 juillet la Bastille est prise.

Le roi, contraint en octobre de venir résider à Paris au palais des Tuileries, doit arborer la cocarde tricolore et accepter les réformes.

En province, des violences contre les nobles embrasent plusieurs régions. Pour mettre fin aux troubles, les députés votent, dans la nuit du 4 août, l'abolition de tous les privilèges. C'est la fin de la société d'ordres.



Ouverture des États généraux à Versailles, 5 mai 1789
Auguste Couder, 1839, musée de l'Histoire de France, Versailles



Le Serment du Jeu de paume, étude, huile sur toile, 101,2 × 66 cm, Paris, musée Carnavalet.



Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, Le Barbier, vers 1789, huile sur toile, Paris, musée Carnavalet

b) La fondation d'une France nouvelle

1. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen

L'Ancien Régime aboli, il faut définir les bases d'une société nouvelle. C'est l'objet de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen adoptée le 26 août 1789 par les députés. Inspirée des idées des Lumières, elle énonce les droits naturels des individus (liberté, égalité), proclame la souveraineté de la nation et affirme l'autorité de la loi, expression de la volonté générale.

2. Une société nouvelle

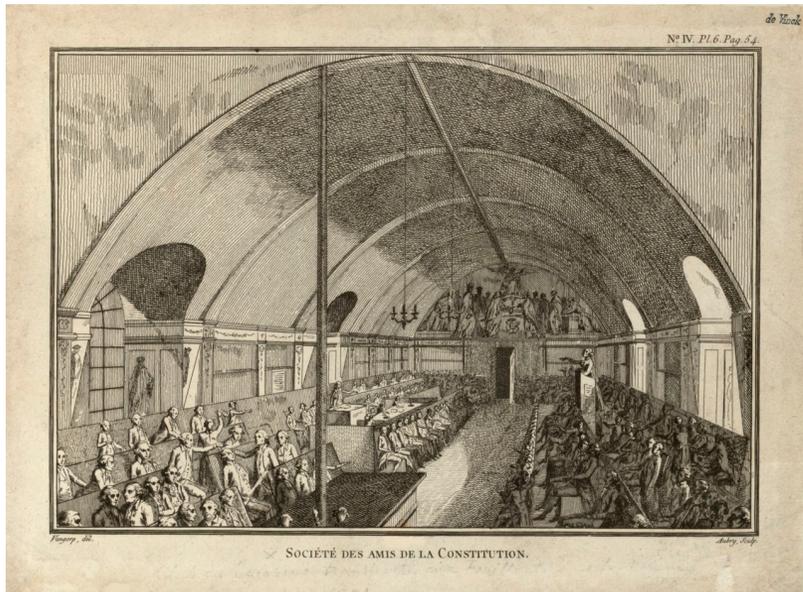
Avec la liberté d'expression, journaux et pétitions se multiplient. L'ensemble de la société se passionne pour les débats, à l'Assemblée, dans les clubs, les sociétés populaires, à Paris ou en province. Les femmes sont de toutes les mobilisations. Certaines, telle Olympe de Gouges, revendiquent en vain l'égalité politique avec les hommes.

À l'Assemblée, les députés travaillent à la réorganisation du royaume. Ils simplifient l'administration avec la création des départements ; ils réforment l'Église soumise à la Constitution civile du clergé et à la vente de ses biens. Ils imposent le libéralisme économique, notamment avec la loi Le Chapelier sur l'interdiction des associations ouvrières (1791).

3. La monarchie constitutionnelle

La Constitution adoptée en 1791 officialise la monarchie constitutionnelle qui fonctionne depuis 1789. Les pouvoirs sont séparés :

- Le pouvoir législatif revient à l'Assemblée formée des députés élus au suffrage censitaire (seuls les « citoyens actifs », 15 % des hommes payant un certain niveau d'impôt, peuvent voter ; les autres sont « citoyens passifs »).
- Le pouvoir exécutif appartient au « roi des Français » dont les prérogatives sont étendues. Louis XVI dispose notamment du droit de veto sur les lois, dont il peut interdire l'application.



Une séance au Club des jacobins en 1791 dans la bibliothèque des Dominicains. Alexandre de Lameth préside, tandis que Mirabeau prononce un discours

c) De l'unité à la rupture entre le roi et la nation

1. La fête de la Fédération

Une cérémonie grandiose est organisée le 14 juillet 1790 pour célébrer l'anniversaire de la prise de la Bastille, l'unité de la nation et l'aube d'une ère nouvelle. Au Champ-de-Mars, devant une foule immense, les délégués des gardes nationales, les députés et la famille royale prêtent serment de fidélité « à la nation, à la loi, au roi ».

2. La tentative de fuite du roi et le renversement de la monarchie

Cette unanimité est pourtant illusoire. Le 21 juin 1791, le roi, qui n'a accepté qu'à regret le processus révolutionnaire, tente de s'enfuir avant d'être arrêté à Varennes. Cet événement aggrave les divisions politiques entre les partisans du roi et ceux qui réclament désormais l'instauration d'une république, notamment les sans-culottes.

À ces divisions s'ajoutent des tensions avec les monarchies étrangères qui débouchent en avril 1792 sur la déclaration de guerre à l'Autriche. Les premières défaites et l'invasion du territoire provoquent la panique. L'hostilité au roi grandit, on le soupçonne de soutenir les Autrichiens. Le 10 août 1792, une insurrection éclate ; le palais des Tuileries est envahi, le roi, accusé de trahison, est arrêté et emprisonné.



RETOUR DE VARENNES ARRIVÉE DE LOUIS SEIZE À PARIS,
le 25 Juin 1791.

Retour de Varennes. Arrivée de Louis seize à Paris,
le 25 juin 1791, Jean Duplessis-Bertaux



Fédération générale des Français au Champ de Mars, le 14 juillet
1790, Dessiné par C. Monet



La prise des Tuileries le 10 août 1792, tableau de Jean Duplessis-Bertaux, musée du château de Versailles

II. La République en échec, 1792-1799

Pourquoi le nouveau régime républicain ne parvient-il pas à s'enraciner ?

a) Les débuts de la République, 1792-1793

1. Une nouvelle assemblée, la Convention

Première assemblée élue au suffrage universel masculin, la Convention se réunit le 21 septembre 1792, le lendemain de la victoire de Valmy contre l'armée austro-prussienne, et proclame la République. Parmi les députés, deux groupes dominant :

- Les Girondins favorables au libéralisme économique et politique (comme Roland, Vergniaud ou Brissot)
- Les Montagnards favorables aux idées radicales (comme Robespierre, Danton ou Marat).

Après un mois de débats, la Convention, emmenée par les Montagnards, vote la condamnation à mort ; Louis XVI est guillotiné le 21 janvier 1793.

2. La République menacée par les guerres

L'exécution du roi et les débuts de l'expansion militaire provoquent la première coalition européenne contre la France. Au printemps 1793, l'invasion menace à nouveau et la guerre civile gronde. Dans l'ouest du pays, des émeutes éclatent contre les décrets de la Convention, en particulier la levée en masse de soldats : c'est le début des guerres de Vendée.

En outre, la misère exacerbe partout les tensions sociales et l'inquiétude du peuple. À la Convention, les députés se divisent sur les mesures à prendre. En juin 1793, les Girondins, jugés trop modérés, sont éliminés à l'instigation des Montagnards, alliés des sans-culottes. Mais en province, de nouvelles révoltes contre ce pouvoir parisien, jugé excessif, marquent le début d'une guerre civile.



L'exécution de Louis XVI, gravure anonyme, Paris, musée Carnavalet, 1793



Émeute en Vendée, Huile sur toile d'Évariste Carpentier, XIXe siècle, mairie de Kurne.

b) La « Terreur », 1793-1794

1. Le gouvernement des Montagnards

Devant l'urgence de la situation politique et sous la pression des sans-culottes, la Convention contrôlée par les Montagnards adopte des mesures d'exception. En septembre 1793, la loi des suspects entraîne la multiplication des arrestations et des condamnations ; entre juin et juillet 1794, environ 1 500 personnes sont exécutées à Paris sur décision du Tribunal révolutionnaire.

Les armées, renforcées par le service militaire devenu obligatoire, combattent sur tous les fronts, intérieurs et extérieurs. De terribles répressions se déchaînent alors dans certaines régions (à Nantes, par exemple).

Cependant, l'Assemblée et le Comité de salut public prennent aussi des mesures pour apaiser la misère. Un contrôle des prix est institué et des réquisitions de grains organisées. Une Constitution et une déclaration des droits très démocratiques sont élaborées en juin 1793 (mais elles ne seront jamais appliquées). En outre, les insurrections aux Antilles précipitent l'abolition de l'esclavage dans les colonies en 1794.

2. La chute de Robespierre, 9-10 thermidor an II (27-28 juillet 1794)

Cette politique porte ses fruits : les révoltes intérieures sont écrasées, l'invasion est stoppée par la victoire de Fleurus en juin 1794. Mais le bilan humain est très lourd, avec environ 17 000 exécutions dans toute la France et plus de 100 000 morts en Vendée.

La politique de la « Terreur » semble désormais inutile et Robespierre est alors de plus en plus désigné comme un dictateur par certains députés inquiets. En juillet il est arrêté, jugé, puis exécuté avec ses proches.



Les Noyades de Nantes en 1793, huile sur toile de Joseph Aubert, 1882

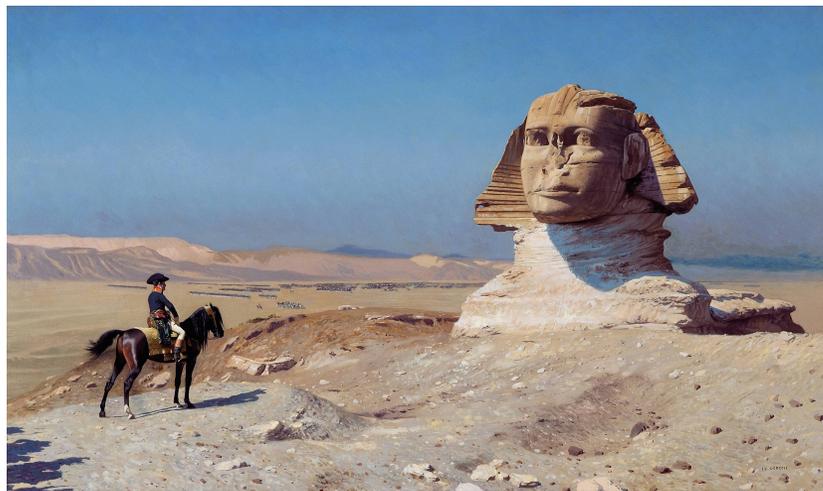


La Bataille de Saint-Domingue, huile sur toile de Janvier Suchodolski, 1845, Musée de l'Armée polonaise, Varsovie

c) La République conservatrice, 1794-1799

1. La fin de la « Terreur »

Une nouvelle Constitution fonde en 1795 un régime, le Directoire, où le suffrage censitaire très restrictif profite aux propriétaires qui s'enrichissent dans le commerce, les entreprises ou l'administration. Mais la richesse ostentatoire de ces élites, alors que la misère populaire reste extrême, attise les tensions sociales et politiques et met en péril le régime. Il ne survit que par la répression des oppositions royalistes et montagnardes.



Bonaparte devant le Sphinx par Jean-Léon Gérôme, 1867

2. La recherche d'un pouvoir fort

Dans ce contexte, l'armée, auréolée par les victoires, apparaît comme un recours ; ses chefs prennent une influence considérable. Le général Napoléon Bonaparte, notamment, bénéficie d'une popularité croissante grâce à ses conquêtes en Italie ; l'expédition qu'il mène en Égypte a aussi une grande résonance : la lutte contre l'Angleterre s'y double d'une portée scientifique essentielle.

Or à Paris, parmi les dirigeants politiques, certains sont désormais persuadés que pour stabiliser la situation, il faut changer de régime, au besoin par la force. En octobre 1799, des pourparlers sont engagés avec Bonaparte, un coup d'État est soigneusement organisé : le 18 brumaire (9 novembre), avec le soutien de l'armée et la complicité d'hommes politiques, il prend le pouvoir et met fin au Directoire.



Le général Bonaparte au Conseil des Cinq-Cents, à Saint-Cloud, François Bouchot, 1840, château de Versailles).

La fin de la République

- En 1799, le Directoire essaie de se placer au centre et de contenter la gauche (révolutionnaires radicaux) et la droite (libéraux, royalistes).
- Le régime ne contente personne et de nombreux coup d'Etat et révoltes éclatent. Le Directoire est un régime très instable.
- Les « révisionnistes » (ceux qui souhaitent « réviser » la Constitution) s'organisent pour renverser le Directoire. Sieyès s'allie avec Napoléon Bonaparte, qui est très populaire.
- 10 novembre 1799 : coup d'Etat du 18 Brumaire
- 15 décembre 1799 : Bonaparte prend de vitesse Sieyès et fait appliquer une nouvelle Constitution taillée pour ses ambitions : le Consulat.
- Le Consulat prévoit un partage du pouvoir exécutif entre 3 consuls. Bonaparte s'arrange pour hiérarchiser les consuls et se placer à la tête du nouveau régime.

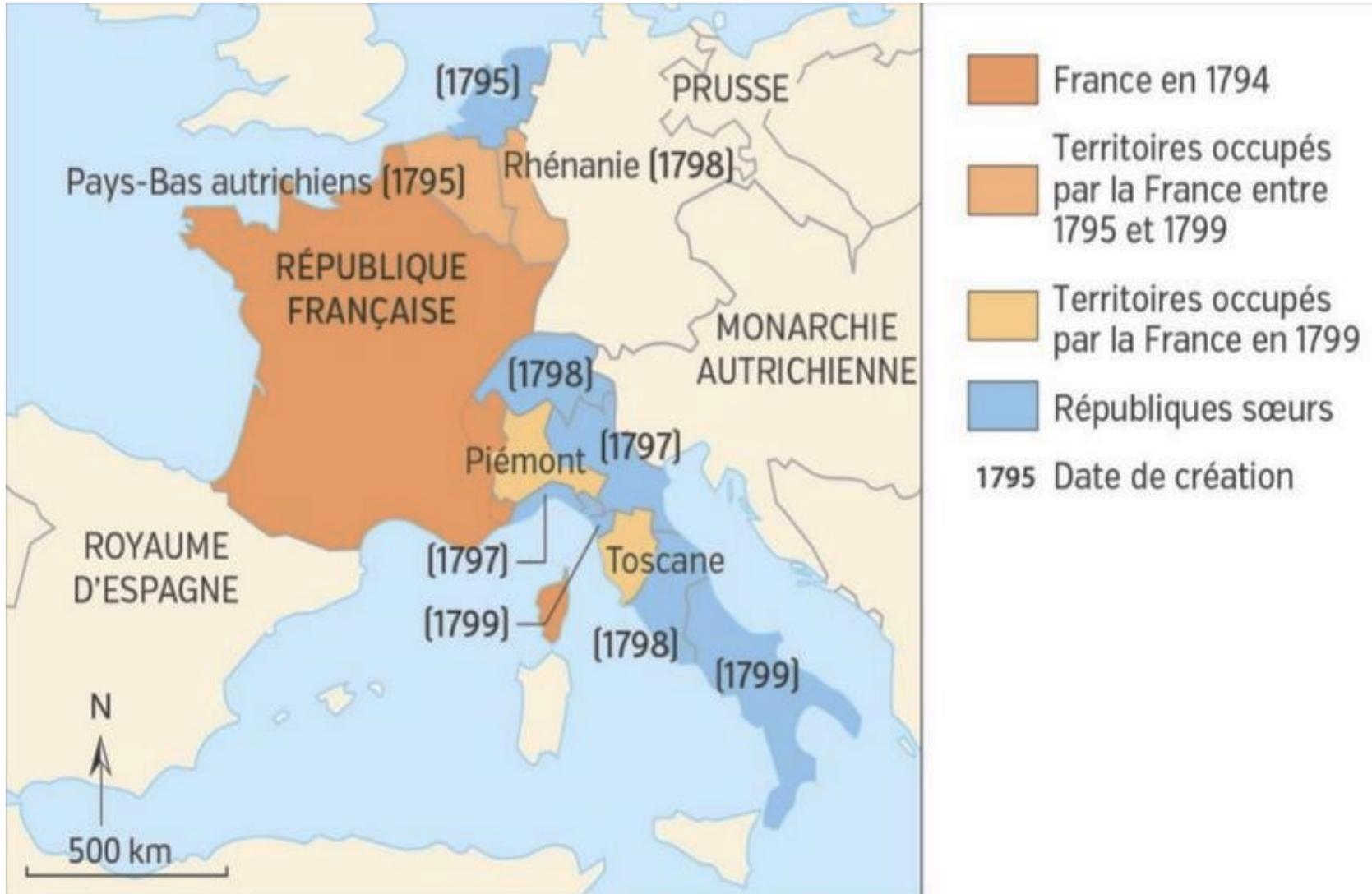


Le général Bonaparte au Conseil des Cinq-Cents, à Saint-Cloud. 10 novembre 1799 (François Bouchot, 1840, château de Versailles).



Installation du conseil d'Etat au palais du petit-Luxembourg le 25 décembre 1799. Couder Louis-Charles-Auguste

La France en 1799



- 10 ans après le début de la Révolution, la France est parvenue à repousser les armées étrangères.
- De plus, elle parvient à conquérir de nouveaux territoires et former des Républiques sœurs à ses frontières.
- Bonaparte a joué un rôle dans ses conquêtes (notamment en Italie).
- Le Consulat, puis l'Empire vont être confrontés à de nombreuses coalitions. La France est en guerre pendant la majorité de la période.

III. Du Consulat à l'Empire, 1799-1814

Comment Napoléon Bonaparte fonde-t-il un nouveau régime autoritaire ?

a) Le Consulat (1799-1804) : une République autoritaire

1. La Constitution de 1799

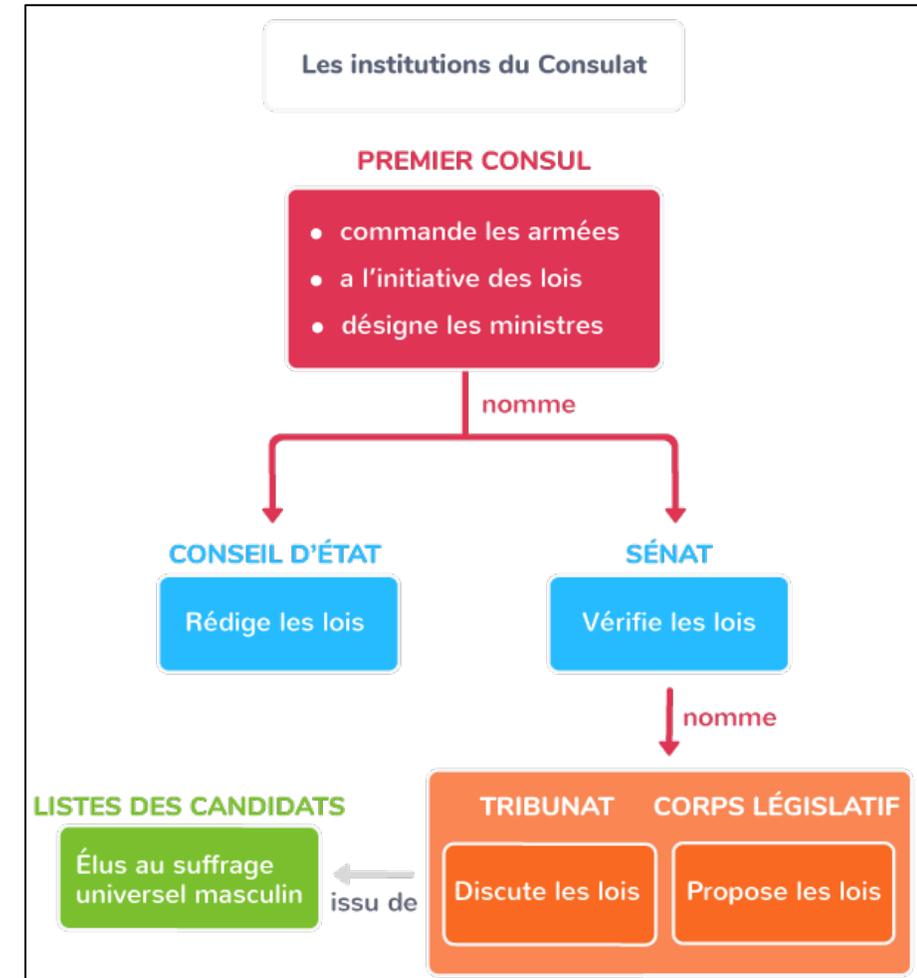
La nouvelle Constitution qui fait suite au coup d'État conserve la République et ses symboles (drapeau, calendrier républicain, Marseillaise). Mais c'est un régime autoritaire : le Premier consul, Bonaparte, chef de l'exécutif, a l'initiative des lois et des pouvoirs étendus. Divisé en deux assemblées, le pouvoir législatif est affaibli : l'une, le Tribunat, discute des lois, l'autre, le Corps législatif, les vote.

2. Une souveraineté nationale limitée

Le suffrage universel masculin est rétabli mais encadré : les 6 millions de citoyens ne font en effet que voter pour des listes, généralement de riches propriétaires, dans lesquelles Bonaparte choisit ceux qui seront membres des Assemblées. Les citoyens sont parfois aussi appelés à se prononcer sur des plébiscites, comme celui sur la nouvelle Constitution en 1799.

3. Un pouvoir centralisé

Bonaparte s'appuie sur des administrations étroitement dépendantes de l'exécutif. Les préfets, en particulier, nommés par le Premier consul à la tête de chaque département, apparaissent comme la cheville ouvrière de ses réformes. Ils ont une mission très large : ils représentent l'État, encouragent les activités économiques, établissent des statistiques et des rapports sur la population de leur département.



b) L'œuvre de réorganisation de la société

1. La modernisation économique et sociale

Pour favoriser la prospérité et la stabilité, un établissement de crédit est fondé en 1800, la Banque de France, puis une nouvelle monnaie est créée, le franc germinal. Pour former des élites compétentes d'officiers et de fonctionnaires, les lycées sont institués en 1802. Enfin, la Légion d'honneur récompense ceux qui ont montré leur dévouement à l'État.

2. Le Code civil, 1804

L'œuvre d'unification des lois civiles est une réalisation fondamentale du Consulat, à laquelle ont participé des juristes éminents, et Bonaparte lui-même. Ce code fixe durablement les bases des relations sociales. Il confirme les conquêtes révolutionnaires (l'égalité, la propriété), mais impose aussi une conception très autoritaire de la famille et des relations dans le travail.

3. Une volonté de pacification

Pour réconcilier les catholiques avec l'État et les rallier au régime, Bonaparte signe en 1801 un Concordat avec le pape. La liberté de culte est garantie et le catholicisme est reconnu comme la « religion de la grande majorité des Français ». Désormais, les membres du clergé doivent prêter serment de fidélité à l'État qui les rémunère.

Après la pacification intérieure, le traité d'Amiens de 1802 ramène la paix en Europe. Mais dans les colonies, le rétablissement de l'esclavage provoque de nouvelles révoltes, et en 1804 les Français doivent quitter Haïti, devenue indépendante.

CODE CIVIL DES FRANÇAIS.

Code Civil des Français, 1804,
édition originale

TITRE PRÉLIMINAIRE.

*DE LA PUBLICATION, DES EFFETS
ET DE L'APPLICATION DES LOIS
EN GÉNÉRAL.*

Décreté le 14 Ven-
tôse an XI.
Promulgué le 24 du
même mois.

ARTICLE 1.^{er}

LES lois sont exécutoires dans tout le territoire français,
en vertu de la promulgation qui en est faite par le PREMIER
CONSUL.

Elles seront exécutées dans chaque partie de la Répu-
blique, du moment où la promulgation en pourra être
connue.

La promulgation faite par le PREMIER CONSUL sera
tée connue dans le département où siégera le Gouvern-
un jour après celui de la promulgation; et dans ch-
des autres départemens, après l'expiration du même d-
augmenté d'autant de jours qu'il y aura de fois dix m-
mètres [environ vingt lieues anciennes] entre la ville d-
A.



Signature du Concordat du 15
juillet 1801 entre les
représentants du pape Pie VII et
de Bonaparte. Gravure coloriée
du XIXe siècle

c) L'Empire, 1804-1814

1. Un nouvel ordre politique et social

En 1804, la proclamation de l'Empire puis le sacre changent la nature du régime en instaurant une nouvelle dynastie, les Bonaparte. Entouré des fastes de la vie de cour, l'empereur s'appuie sur une élite sociale de la propriété et des talents qu'il distingue par de nouveaux titres de noblesse. Proscrivant tout débat politique, il consolide son pouvoir personnel autoritaire.

Si Napoléon s'engage par le serment du sacre à maintenir l'égalité et les libertés, la société est en réalité soumise à une stricte hiérarchisation et une surveillance policière omniprésente.

2. Des espoirs aux désillusions en Europe

La Révolution, ses valeurs de liberté et d'égalité ont d'abord suscité l'enthousiasme dans une large partie de l'Europe. À partir de 1792, la guerre, présentée comme une lutte contre les rois, a même abouti à la formation de Républiques sœurs (1795-1799), associées à la France érigée en modèle.

Mais cette fraternité révolutionnaire est éphémère car les réquisitions et les pillages rendent la présence française très impopulaire. À partir du Consulat, cette oppression entraîne des résistances croissantes, malgré la diffusion du Code civil.

3. Un état de guerre permanent

L'influence française inquiète les cours européennes, notamment l'Angleterre, l'adversaire irréductible que Napoléon pense pouvoir asphyxier économiquement. La guerre reprend en 1805 et, par des campagnes militaires victorieuses (Austerlitz, 1805), l'empereur redessine la carte de l'Europe : les annexions et les alliances doivent rendre efficace le blocus continental contre l'Angleterre.

Cette hégémonie ainsi que les coûts humains et matériels de la guerre créent partout une hostilité croissante. L'échec de l'effroyable campagne de Russie en 1812 marque un tournant : les Européens se soulèvent contre Napoléon, sa défaite militaire devient une défaite politique, et il abdique en avril 1814.

